



# guide

Connaître,  
prescrire  
et utiliser les  
certifications  
bois  
construction



INSTITUT  
TECHNOLOGIQUE



# Sommaire

## 1- Comprendre la certification

■ <i>Intérêts de la certification</i>	5
■ <i>Différentes démarches</i>	6-7
■ <i>Les étapes de la certification</i>	8
■ <i>Les acteurs de la certification</i>	9
■ <i>Les organismes certificateurs du bois construction</i>	10

## 2- Produits, personnes et services bois construction certifiés 11

■ <i>Bois lamellé</i>	12
■ <i>Bois massif reconstitué</i>	13
■ <i>Bois aboutés</i>	14
■ <i>Poutres en I</i>	15
■ <i>Charpentes industrialisées</i>	16
■ <i>Charpentes et structures taillées</i>	17
■ <i>Ossatures bois</i>	18
■ <i>Contreplaqué extérieur CTB-X</i>	19
■ <i>Panneaux de particules pour usage en milieux secs</i>	20
■ <i>Panneaux de particules et de fibres</i>	21
■ <i>Panneaux de particules orientées</i>	22
■ <i>Réaction au feu</i>	23
■ <i>Carrelets LCA pour menuiseries</i>	24
■ <i>Portes intérieures</i>	25
■ <i>Fenêtres bois et portes extérieures</i>	26
■ <i>Parquets</i>	27
■ <i>Lambris</i>	28
■ <i>Bois préservés CTB B+</i>	29
■ <i>Certification de personne : expert en Pathologies du Bois dans la Construction</i>	30
■ <i>Certification de service CTB A+</i>	31

## 3- FAQ 32

## 4- Contacts utiles 35

# Le mot des certificateurs

En ces temps où la circulation des biens et des personnes, les échanges commerciaux se situent à l'échelle de la planète, les clients et consommateurs peuvent être amenés à s'interroger sur la manière de mieux acheter. La certification apporte des garanties et peut être un critère de choix pertinent. Le fait que les certifications de produits et services soient encadrées par le code de la consommation est une assurance pour le marché d'engagements sérieux et contrôlés par des organismes compétents et indépendants. Nous espérons que ce guide permettra de mieux faire connaître les certifications qui existent dans le domaine du bois construction.

**Daniel GUINARD**, Directeur Général FCBA

Développer les usages du bois dans le contexte du Grenelle de l'Environnement est, aujourd'hui, un enjeu reconnu et partagé par de nombreux décideurs et prescripteurs. Les produits et composants bois, dans ce cadre, se doivent d'attester de leurs performances et répondre aux exigences d'aptitude à leur emploi (réglementation, assurabilité, etc.). Prescrire une certification volontaire reconnue avec un fonctionnement accrédité, est donc un gage de sérieux et de professionnalisme ; encore faut-il les identifier précisément, tel est l'objectif de ce guide.

**Francis VICHERY**, Président d'ACERBOIS

La certification est un outil puissant pour valoriser les performances des produits et permettre aux industriels de se démarquer de la concurrence. Elle offre une véritable assurance aux consommateurs et permet aux différents corps de métier du bâtiment de choisir les produits adaptés à leurs besoins et de réaliser ainsi des prestations de qualité. La certification permet enfin d'assainir le marché et d'éviter que des produits de mauvaise qualité viennent ternir l'image d'un produit, voire de toute sa filière. Elle contribue ainsi à la valorisation de la filière bois.

**Jacques BESLIN**, Directeur Général délégué AFNOR Certification



# Comprendre la certification

La certification répond avant toute chose à une démarche collective de qualité des secteurs professionnels et à la volonté d'apporter la preuve de cette qualité. Cette démarche se concrétise par une procédure attestant, en toute objectivité, de la conformité d'un objet (service, personne, processus, produit) à un ensemble d'exigences fixées.



## INTERETS DE LA DEMARCHE

### Objectivité

La certification est une procédure qui sous-tend l'intervention d'une tierce partie, indépendante et compétente, l'organisme certificateur qui vérifiera la conformité du produit, système ou service au référentiel.

### Gage de qualité

La certification apporte pour l'utilisateur l'équivalent d'une preuve : un élément objectif permettant de juger des performances et de la qualité.

### Mise en valeur

Cette démarche représente la possibilité pour une entreprise de valoriser ses efforts et de les mettre en exergue. Un argument non négligeable dans un contexte de concurrence.

### Éléments de garantie

Les procédures d'attribution ainsi que les textes sur lesquels reposent les certifications apportent une assurance au consommateur sur la qualité, la sécurité, la fiabilité et l'aptitude à l'usage du produit ou du service qu'il acquiert.

### Procédure de contrôle (maintien de la qualité)

La conformité à un référentiel ou à une norme est régulièrement contrôlée dans une démarche d'indépendance.

## A RETENIR

### *Cadre réglementaire*

*Conformément à la réglementation applicable depuis 2009 à la certification de produits et services relevant du code de la construction, les organismes certificateurs ont l'obligation d'être accrédités. Cette accréditation est délivrée par le COFRAC, en référence à la norme européenne EN 45011. ACERBOIS, FCBA et AFNOR Certification sont accrédités depuis de nombreuses années.*



## DIFFERENTES DEMARCHES

La certification, selon son objet, revêt différentes formes. Comme nous l'avons déjà évoqué, cette procédure peut permettre de certifier des produits, mais aussi des services, des systèmes de management ou encore des personnes. Il s'agit de faire la distinction entre les diverses démarches.

### Certification de produit

- DÉMARCHE : volontaire
- OBJET DE CERTIFICATION : produits industriels (construction par exemple), équipements, biens de consommation...
- CIBLE : particulier, entreprise, donneur d'ordres
- CERTIFICATION SUR LA BASE DE : référentiels, normes
- EXEMPLES DE CERTIFICATION : NF, Acerbois, CTB

### Certification de service

- DÉMARCHE : volontaire
- OBJET DE CERTIFICATION : qualité de service d'une entreprise, savoir-faire, professionnalisme
- CIBLE : particulier, entreprise, donneur d'ordres
- CERTIFICATION SUR LA BASE DE : référentiel établi par l'organisme certificateur
- EXEMPLES DE CERTIFICATION : CTB A+

### Certification de système

- DÉMARCHE : volontaire
- OBJET DE CERTIFICATION : systèmes de management lors d'un processus de production (insistance sur l'aspect environnemental, l'aspect sécuritaire ou l'aspect organisationnel de la production...)
- CIBLE : entreprise, donneur d'ordres
- CERTIFICATION SUR LA BASE DE : normes internationales ou référentiels
- EXEMPLES DE CERTIFICATION : ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001

### Certification de personne

- DÉMARCHE : volontaire
- OBJET DE CERTIFICATION : la compétence ou l'expertise d'une personne individuelle
- CIBLE : particulier, entreprise, donneur d'ordres
- CERTIFICATION SUR LA BASE DE : référentiels, réglementation, normes
- EXEMPLES DE CERTIFICATION : certification expert en pathologie du bois dans la construction



### Qualification professionnelle

- **DÉMARCHE** : volontaire
- **OBJET DE QUALIFICATION** : capacité technique et compétences d'une entreprise dans un domaine donné
- **CIBLE** : particulier, entreprise, donneur d'ordres
- **QUALIFICATION SUR LA BASE DE** : référentiels établis par l'organisme de qualification
- **EXEMPLES DE QUALIFICATION** : Qualibat, Qualisport, OPQBI

### Certification de conformité à l'Avis Technique

- **DÉMARCHE** : volontaire
- **OBJET DE CERTIFICATION** : nouveaux produits ou procédés qui n'entrent pas dans un cadre normatif et qui bénéficie d'un Avis Technique
- **CIBLE** : entreprise, donneur d'ordres
- **CERTIFICATION SUR LA BASE DE** : conformité à l'Avis Technique et spécifications techniques
- **ORGANISME ET MARQUE** : CSTB et CST Bat

### Marquage CE

- **DÉMARCHE** : obligatoire pour la mise sur le marché en Europe
- **OBJET DE MARQUAGE** : produits et kits dans le champ de la Directive « produits de construction » 89/106
- **CIBLE** : particulier, entreprise, donneur d'ordres
- **MARQUAGE SUR LA BASE DE** : spécifications techniques harmonisées, définies dans la norme de référence ou l'ATE (Agrément Technique Européen)
- **NOTE** : la procédure d'attestation de niveau 1 (il y a 4 types d'attestation de conformité dans le marquage CE pour la DPC 89/106) correspond à une démarche de certification avec contrôles par un organisme indépendant et notifié.

#### Avertissement

Ces définitions, simplifiées pour un maximum de clarté, ne sont pas exhaustives.



## LES ETAPES DU PROCESSUS DE CERTIFICATION

CHRONOLOGIE	DETAILS DE L'ETAPE
ETAPE 1	<ul style="list-style-type: none"><li>■ <b>Dépôt d'une marque collective de certification</b></li><li>■ <b>Etablissement d'un référentiel</b> par l'organisme certificateur en concertation avec les représentants des diverses parties intéressées. Ce document définit le périmètre et les caractéristiques certifiées, explicite les méthodes d'essais et procédures de contrôle et précise les conditions du droit d'usage.</li><li>■ <b>Constitution d'un Comité de Marque</b> regroupant l'ensemble des parties intéressées</li></ul>
ETAPE 2	<b>Demande du droit d'usage</b> Une entreprise fait une demande de droit d'usage de la certification concernée.
ETAPE 3	<b>L'évaluation</b> L'organisme certificateur procède à l'évaluation des produits, systèmes ou services concernés par des essais ou audits afin de déterminer s'ils correspondent aux caractéristiques énoncées dans le référentiel.
ETAPE 4	<b>L'attribution</b> Si l'objet satisfait aux exigences du référentiel, un droit d'usage de la certification est accordé après avis du Comité de Marque, le cas échéant.
ETAPE 5	<b>La surveillance</b> Durant la période d'usage de la marque de certification, une surveillance est exercée par l'organisme certificateur à travers des procédures de contrôles (définies dans le référentiel), assurant ainsi le maintien des caractéristiques certifiées.



## LES ACTEURS DE LA CERTIFICATION

<b>QUI</b> Identité et attentes	<b>QUOI</b> Rôle dans le processus de certification
<b>Le demandeur</b> Volonté de transparence, démarche qualité	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ démarche volontaire pour entrer dans un processus de certification</li> <li>■ participation, lors de l'élaboration et de la consultation des référentiels (représentée par le collège des titulaires lorsqu'il existe un Comité de Marque)</li> <li>■ élaboration du dossier de demande de certification</li> <li>■ est soumis à des contrôles internes et une surveillance externe (essais, audits et contrôles) informe le public quant à l'étendue de sa certification (objets et caractéristiques certifiés)</li> </ul>
<b>L'organisme certificateur</b> Compétence et impartialité	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ élaboration et validation du référentiel</li> <li>■ organisation de la concertation entre les différentes parties lors de l'élaboration du référentiel, au sein du Comité de Marque</li> <li>■ mise en place de la procédure de certification</li> <li>■ validation ou rejet</li> <li>■ organisation de contrôles réguliers pour vérification</li> </ul>
<b>Le client final et les pouvoirs publics</b> Attente de garanties	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ participation (associations de consommateurs et administrations concernées) lors de la validation des référentiels</li> <li>■ accès permanent et gratuit aux référentiels auprès des organismes certificateurs</li> <li>■ consommation</li> </ul>

## LE COMITÉ DE MARQUE

*Un titulaire ne peut faire usage d'une marque qu'après décision du certificateur précédée, le cas échéant, d'une présentation et d'un avis du Comité de Marque. Le Comité de Marque est une instance consultative pour les dossiers de certification. Il intervient dans l'évolution d'un référentiel et le développement de la marque. Il est composé de sorte à respecter une représentation équilibrée des différentes parties intéressées (aucune d'entre elles ne devant détenir la majorité absolue).*

## ORGANISMES CERTIFICATEURS DU BOIS CONSTRUCTION



ACERBOIS est une association accréditée par le Cofrac qui développe, en qualité de tierce partie, une activité de certification de produits, services ou contrôles de production en usine dans les domaines des éléments, ouvrages et kits en bois ou dérivés, à usages structuraux et fonctionnalités complémentaires. Les marques délivrées (Acerbois-Glulam, Acerbois-CST, Acerbois-BMR) sont des certifications de produits ou de services. Elles sont accordées selon les spécifications des référentiels des marques, définis pour chacune de ses applications particulières.

**Site Web : [www.acerbois.org](http://www.acerbois.org)**



Dédié à la certification, AFNOR Certification est un pôle du groupe AFNOR. Les activités du groupe sont vastes et vont de la normalisation (projets de normes, eurocodes...) aux marquages NF et CE. L'activité de certification dans le domaine particulier de la construction s'intéresse au management (ISO 14001, ISO 9001) comme aux produits et services (NF, NF parquets...).

**Sites Web : [www.afaq.org](http://www.afaq.org) et [www.marque-nf.com](http://www.marque-nf.com)**



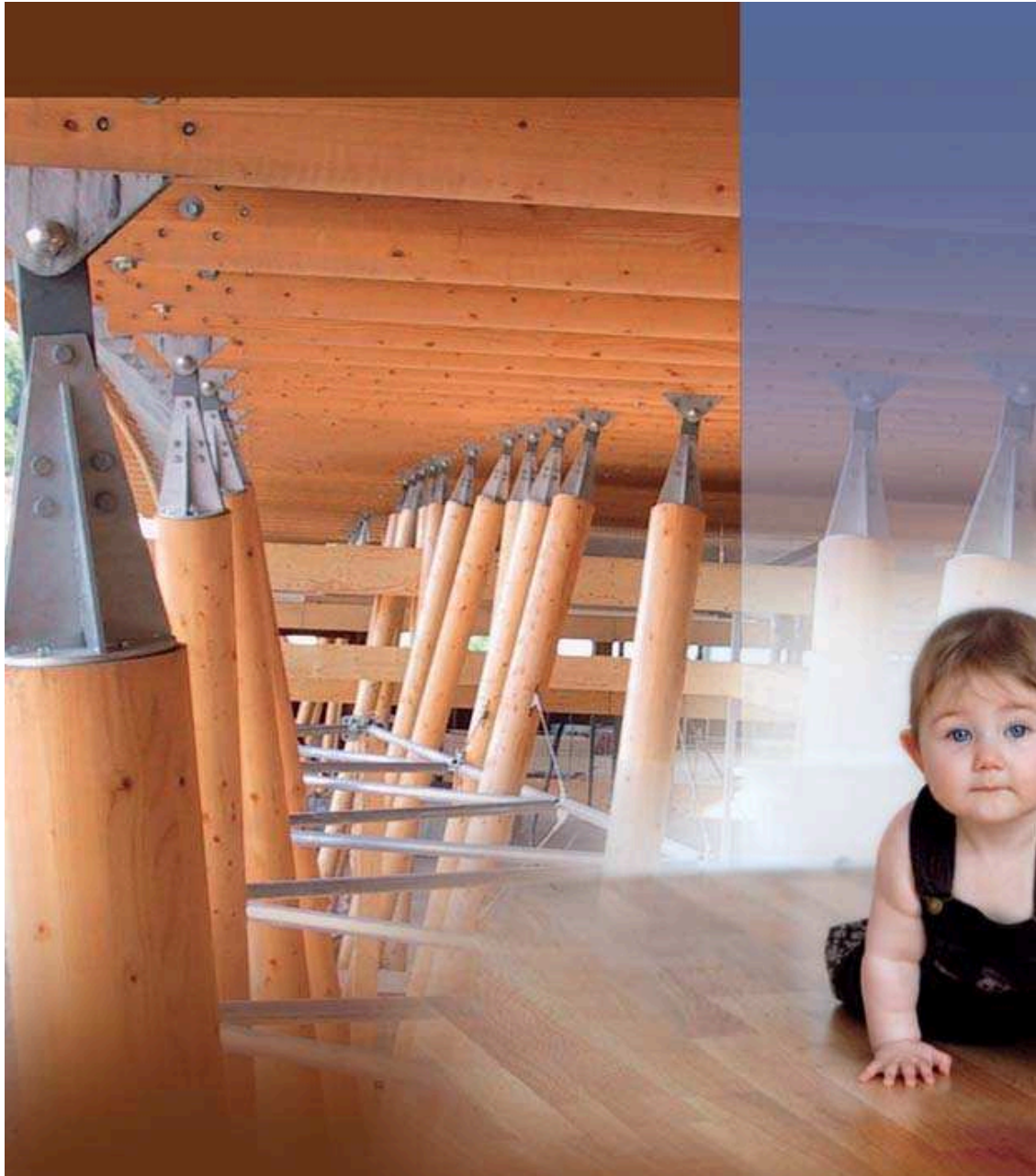
Accrédité par le Cofrac pour ses activités d'organisme certificateur, FCBA est propriétaire de la marque CTB et de ses déclinaisons. Ses domaines privilégiés sont liés à la première transformation du bois, à l'ameublement et au secteur de la construction. Son activité de certification est donc particulièrement tournée vers les produits et services et la certification de personnel. FCBA est également mandaté par AFNOR pour la gestion de nombreuses applications de la marque NF et notifié par les pouvoirs publics français pour le marquage CE sur les produits de construction.

**Site Web : [www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)**



### QUE FAIT LE COFRAC ?

*Organisme créé en 1994 par les pouvoirs publics, le comité français d'accréditation (Cofrac) atteste de la compétence et de l'impartialité des organismes certificateurs conformément à des référentiels internationaux. Il a également pour mission de développer la reconnaissance internationale. Ainsi, les accords multilatéraux dont il est signataire facilitent les échanges des produits et des services : une accréditation obtenue en France est reconnue dans tous les pays signataires, en Europe et dans le monde. Site Web : [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)*



# Produits, services et personnes

Dans les pages qui suivent sont répertoriées,  
expliquées et détaillées toutes les certifications  
de la construction bois.

# BOIS LAMELLÉ



**Organisme certificateur :** ACERBOIS

**Produit concerné :** bois lamellé et sous-produits

**Mise en œuvre :** emploi en structure

## Exigences minimales pour prétendre à la certification :

- Définition du produit : bois de structure obtenu par assemblage de lamelles aboutées de bois collées dans le sens du fil avant pressage
- Nature et caractéristiques des matériaux constitutifs : lamelles de bois massif d'une épaisseur max. de 45 mm pour les classes d'emploi 1 et 2 ; 35 mm pour les classes 3 et 4
- Type de colle : MUF ou PU
- Nature et qualité des collages
- Caractéristiques mécaniques de l'élément
- Destination d'usage : élément de structure

### Caractéristiques évaluées par la certification :

- Classe de résistance (GL 20, 24, 28, 32) selon EN 1194
- Classe d'emploi (1, 2, 3, 4) selon EN 335
- Type de colle (I ou II) selon EN 301 et 302
- Contrôles permanents (humidité, aboutage, encollage, préservation)

### Mentions complémentaires :

- Emploi d'un produit de préservation à vocation anti-termite (mention T)
- Utilisation d'approvisionnements bois provenant de forêts gérées durablement (mention FC)

## Normes principales de référence :

- NF EN 385
- NF EN 386
- NF EN 14080
- Dimensionnement des ouvrages selon les règles CB71 (avec la norme NF P 21-400) ou l'eurocode 5



Liste des produits certifiés sur [www.acerbois.org](http://www.acerbois.org)

# BOIS MASSIF RECONSTITUÉ



**Organisme certificateur :** ACERBOIS

**Produit concerné :** bois massif reconstitué (produits ou semi-produits)

**Mise en œuvre :** emploi en structure

## Exigences minimales pour prétendre à la certification :

- Définition du produit : bois de structure obtenu par assemblage de lamelles de bois collées entre elles
- Nature et caractéristiques des lamelles utilisées (le plus souvent : sapin, épicéa, pin sylvestre, douglas, mélèze, pin maritime)
- Caractéristiques mécaniques d'emploi
- Type de colle utilisé
- Nature et qualité du collage
- Destination d'usage (classe d'utilisation / traitements complémentaires)
- Caractéristiques dimensionnelles (sections maximales de 260 x 320 mm)

### Caractéristiques évaluées par la certification :

- Classement des lamelles
- Caractéristiques des aboutages en flexion
- Classe de résistance (GT 18 ou 24) selon NF B 52-010
- Classe d'emploi (1, 2, 3, 4) selon NF EN 335
- Caractéristiques du collage

### Mentions complémentaires :

- Emploi d'un produit de préservation à vocation anti-termite (mention T)
- Utilisation d'approvisionnements bois provenant de forêts gérées durablement (mention FC)
- Absence de tout produit de préservation (non traité)

## Normes principales de référence :

- NF B 52-010
- NF EN 385
- Dimensionnement des ouvrages selon les règles CB71 ou l'eurocode 5



Liste des produits certifiés sur [www.acerbois.org](http://www.acerbois.org)

# BOIS ABOUTÉS



**Organisme certificateur :** FCBA

**Produit concerné :** bois aboutés

**Mise en œuvre :** emploi en structure (charpentes) et construction industrialisée

## Exigences minimales pour prétendre à la certification :

- Définition du produit : bois de structure avec aboutage à entures multiples collées
- Nature et caractéristiques mécaniques des bois et des adhésifs utilisés
- Humidité moyenne de 12 %
- Qualité des collages et résistance de l'assemblage

### Caractéristiques évaluées par la certification :

- Caractéristiques mécaniques des aboutages en flexion
- Qualité des bois et des adhésifs
- Paramètres de fabrication
- Qualité des aboutages
- Classe d'emploi (1 ou 2) selon NF EN 335

### Mentions complémentaires :

- Utilisation d'approvisionnements bois provenant de forêts gérées durablement (mention FC)

## Normes principales de référence :

- prEN 15497
- NF EN 338
- NF EN 385
- Dimensionnement des ouvrages selon les règles CB71 (avec la norme NF P 21-400) ou l'eurocode 5



Liste des produits certifiés sur [www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)

# POUTRES EN I



**Organisme certificateur :** FCBA

**Produit concerné :** poutres en I

**Mise en œuvre :** emploi en structure (pannes, solivage ou mur)

## Exigences minimales pour prétendre à la certification :

- Définition du produit : poutres composites légères à base de bois ou dont au moins l'un des composants structuraux est constitué d'un matériau à base de bois.
- Nature et caractéristiques mécaniques des matériaux utilisés
- Caractéristiques mécaniques
- Dimensions (I : de 30 à 120 mm ; H : de 200 à 500 mm) ; L : de 5 à 12 m)
- Qualité des assemblages (avec adhésifs ou assembleurs mécaniques)

### Caractéristiques évaluées par la certification :

- Caractéristiques mécaniques
- Qualité et durabilité des bois
- Qualité de l'âme
- Qualité des collages et des aboutages
- Conformité aux spécifications des ATE

### Mentions complémentaires :

- Utilisation d'approvisionnements bois provenant de forêts gérées durablement (mention FC)

## Normes principales de référence :

- NF EN 385
- Dimensionnement des ouvrages selon les ATE
- ETAG n° 011



Liste des produits certifiés sur [www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)

# CHARPENTES INDUSTRIALISÉES



**Organisme certificateur :** FCBA

**Produit concerné :** charpentes industrialisées

**Mise en œuvre :** emploi en structure

## Exigences minimales pour prétendre à la certification :

- Définition du produit : produits de structure préfabriqués, utilisant des connecteurs à plaque métalliques embouties
- Nature et caractéristiques des bois utilisés
- Caractéristiques mécaniques
- Humidité des bois < 22%
- Epaisseur > 36 mm
- Classe d'emploi 2 ou 3
- Livraison accompagnée d'un plan de pose

### Caractéristiques évaluées par la certification :

- Qualité et durabilité des bois
- Qualité et résistance des assemblages
- Respect des dimensions
- Caractéristiques mécaniques
- Conception et calcul des charpentes

### Mentions complémentaires :

- Utilisation d'approvisionnements bois provenant de forêts gérées durablement (mention FC)

## Normes principales de référence :

- NF EN 14250
- DTU 31.3 (NF P 21-205)
- Dimensionnement des ouvrages selon les règles CB71 (avec la norme NF P 21-400) ou l'eurocode 5



Liste des produits certifiés sur [www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)



# CHARPENTES ET STRUCTURES TAILLÉES



**Organisme certificateur :** ACERBOIS

**Produit concerné :** éléments d'ouvrage et ouvrage de charpente et structure

**Mise en œuvre :** emploi en structure

## Exigences minimales pour prétendre à la certification :

- Définition du produit : ouvrages de charpente taillée (ossature bois, charpente traditionnelle, ouvrage de charpente en bois lamellé, kit ossature, charpente industrielle ...)
- Nature des matériaux constitutifs (bois massif, lamellé, reconstitué, abouté ou autre) et leurs caractéristiques
- Caractéristiques dimensionnelles
- Etude de dimensionnement
- Assemblages

### Caractéristiques évaluées par la certification :

- Nature des matériaux constitutifs
- Etude technique de dimensionnement
- Destination d'usage (classe d'emploi et traitements éventuels)
- Caractéristiques dimensionnelle et précision des assemblages

### Mentions complémentaires :

- Emploi d'un produit de préservation à vocation anti-termite (mention T)
- Utilisation d'approvisionnements bois provenant de forêts gérées durablement (mention FC)
- La qualité d'aspect fait l'objet d'une mention (mention « Apparente »)

## Normes principales de référence :

- NF P 21-365
- DTU 31.1 (NF P 21-203)
- DTU 31.3 (NF P 21-205)
- Dimensionnement des ouvrages selon les règles CB71 (avec la norme NF P 21-400) ou l'eurocode 5



Liste des produits certifiés sur [www.acerbois.org](http://www.acerbois.org)

# OSSATURES BOIS



**Organisme certificateur :** FCBA

**Produit concerné :** ouvrages en ossature bois

**Mise en œuvre :** réalisation de murs

## Exigences minimales pour prétendre à la certification :

- Définition du produit : structure, composée d'un tramage régulier, sur laquelle est fixé un voile de contreventement
- Nature et caractéristiques mécaniques des bois utilisés (sapin, pin sylvestre, épicéa, douglas, pin maritime)
- Caractéristiques mécaniques des bois composant l'ossature
- Humidité des bois inférieure à 18 %
- Dimensionnement
- Qualité des assemblages

### Caractéristiques exigées par la certification :

- Qualité et durabilité des bois
- Qualité du voile travaillant et des assemblages
- Caractéristiques des menuiseries extérieures incorporées
- Caractéristiques mécaniques
- Revêtement extérieur

### Mentions complémentaires :

- Utilisation d'approvisionnements bois provenant de forêts gérées durablement (mention FC)

## Normes principales de référence :

- prEN 14732
- DTU 31.2 (NF P 21-204)
- Dimensionnement des ouvrages selon les règles CB71 (avec la norme NF P 21-400) ou l'eurocode 5



Liste des produits certifiés sur [www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)

# CONTREPLAQUÉ EXTÉRIEUR CTB-X



FCBA

**Organisme certificateur :** AFNOR certification

**Organisme mandaté :** FCBA

**Produit concerné :** panneaux de contreplaqué

**Mise en œuvre :** usage extérieur

(façade, menuiserie extérieure, voile de contreventement)



## Exigences minimales pour prétendre à la certification :

- Définition du produit : panneaux dérivés du bois, constitué de placages de bois collés
- Collage de classe 3
- Qualité du collage
- Durabilité naturelle des bois (définie selon EN 350-2)

### Caractéristiques exigées par la certification :

- Qualité et durabilité des bois
- Caractéristiques mécaniques
- Qualité du collage
- Durabilité biologique du plan de collage
- Qualité des faces et des plis intérieurs
- Modules d'élasticité (selon EN 310)
- Tolérance sur l'épaisseur

## Normes principales de référence :

- NF EN 636-3
- NF EN 314-1 et -2
- NF EN 315
- NF EN 635 -1, -2 et -3
- NF EN 350-2
- NF EN 310

[www.marque-nf.com](http://www.marque-nf.com)



### COFFRAGES CTB-C

La marque de qualité **NF Coffrage CTB-C** certifiée, selon des principes identiques à NF Extérieur CTB-X, la conformité à la norme NF B 54-162. Elle prend en compte le contrôle de l'aptitude des faces et des revêtements au coffrage.

Liste des produits certifiés sur [www.marque-nf.com](http://www.marque-nf.com)

# PANNEAUX DE PARTICULES



**Organisme certificateur :** FCBA

**Produit concerné :** panneaux de particules

**Mise en œuvre :** usage travaillant en milieu sec (agencement, cloison, plancher...)

## Exigences minimales pour prétendre à la certification :

- Définition du produit : panneaux dérivés du bois constitués de particules et liant
- Classe d'emploi 1
- Cohésion du panneau
- Résistance mécanique (module de flexion)
- Dimensionnement
- Emissions de formaldéhyde conformes aux normes en vigueur

### Caractéristiques évaluées par la certification :

- Conformité des dimensions et respect des tolérances dimensionnelles
- Taux d'humidité
- Tolérance sur la masse volumique
- Modules d'élasticité et contrainte de rupture en flexion
- Teneur en formaldéhyde
- Gonflement en épaisseur après 24 heures d'immersion
- Cohésion interne
- Essai d'arrachement de vis sur parement

## Normes principales de référence :

- NF EN 309
- NF EN 312
- NF EN 120
- NF EN 310
- NF EN 317
- NF EN 319
- NF EN 322
- NF EN 323



Liste des produits certifiés sur [www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)

# PANNEAUX DE PARTICULES ET DE FIBRES



**Organisme certificateur :** FCBA

**Produit concerné :** panneaux de particules et de fibres

**Mise en œuvre :** usage travaillant en milieu présentant des risques d'humidification (plancher, toiture...)

## Exigences minimales pour prétendre à la certification :

- Définition du produit : panneaux dérivés du bois constitués de particules et liant
- Classe d'emploi 2
- Cohésion du panneau à sec et après épreuve cyclique
- Résistance mécanique (module de flexion)
- Dimensionnement et masse volumique
- Emissions de formaldéhyde conformes aux normes en vigueur
- Gonflement en épaisseur

### Caractéristiques évaluées par la certification :

- Conformité des dimensions et respect des tolérances dimensionnelles
- Tolérance sur la masse volumique
- Taux d'humidité
- Gonflement en épaisseur après immersion de 24 heures et après épreuve cyclique
- Cohésion interne à sec et après épreuve de vieillissement
- Modules d'élasticité et contrainte de rupture en flexion
- Teneur en formaldéhyde

## Normes principales de référence :

- NF EN 309-316
- NF EN 312
- NF EN 622-5
- NF EN 120
- NF EN 310
- NF EN 317
- NF EN 319
- NF EN 321
- NF EN 322
- NF EN 323



Liste des produits certifiés sur [www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)

# PANNEAUX DE PARTICULES ORIENTEES



**Organisme certificateur :** FCBA

**Produit concerné :** panneaux de particules orientées

**Mise en œuvre :** usage travaillant en milieu présentant des risques d'humidification : milieu sec (OSB2), milieu humide avec contraintes (OSB3), milieu à risque d'humidification élevé (OSB4)

## Exigences minimales pour prétendre à la certification :

- Définition du produit : panneaux dérivés du bois constitués de particules et liant
- Classe d'emploi 2
- Cohésion du panneau à sec et après épreuve cyclique (OSB3 et OSB4)
- Résistance mécanique (module de flexion)
- Dimensionnement et masse volumique
- Emissions de formaldéhyde conformes aux normes en vigueur
- Gonflement en épaisseur

### Caractéristiques évaluées par la certification :

- Conformité des dimensions et respect des tolérances dimensionnelles
- Tolérance sur la masse volumique
- Taux d'humidité
- Gonflement en épaisseur après immersion de 24 heures
- Cohésion interne à sec et après épreuve de vieillissement (OSB3 et OSB4)
- Modules d'élasticité et contrainte de rupture en flexion après vieillissement (OSB3 et OSB4)
- Teneur en formaldéhyde

## Normes principales de référence :

- NF EN 300
- NF EN 312
- NF EN 622-5
- NF EN 120
- NF EN 310
- NF EN 317
- NF EN 319
- NF EN 321
- NF EN 322
- NF EN 323



Liste des produits certifiés sur [www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)

# NF RÉACTION AU FEU



**Organisme certificateur :** AFNOR certification

**Organisme mandaté :** FCBA

**Produit concerné :** tous les panneaux dérivés du bois

**Mise en œuvre :** tous usages dans le bâtiment

## La marque en détail

NF réaction au feu s'applique à tout produit à base de bois entrant dans la construction d'un bâtiment. Cette marque atteste que le produit sur lequel elle est apposée répond au classement en réaction au feu (selon les euroclasses) annoncé par le fabricant.

### Garanties apportées par la marque NF réaction au feu :

- Vérification du classement au feu annoncé
- Constance de la fabrication
- Prélèvement périodiques inopinés et tests en laboratoire

## Normes principales de référence :

- EN 13501-1



Liste des produits certifiés sur [www.marque-nf.com](http://www.marque-nf.com)

# CARRELETS



**Organisme certificateur :** FCBA

**Produit mandaté :** carrelets en lamellé collé, lamellé collé abouté, replaqué ou non

**Mise en œuvre :** menuiseries intérieures

## Exigences minimales pour prétendre à la certification :

- Définition du produit : profilé constitué de lamelles en bois collées entre elles à chant plat, dans le sens du fil du bois
- Qualité des bois (essence et masse volumique)
- Taux d'humidité entre 8 et 15 %
- Type de colle utilisé (UF ou MUF)
- Qualité des collages
- Qualité des aboutages et contrainte de rupture en flexion

### Caractéristiques exigées par la certification :

- Qualité des collages
- Qualité de l'aboutage
- Qualité du placage

## Textes de référence :

- Référentiel MQ CERT 07-215 rev. 2, du 25 juillet 2007



Liste des produits certifiés sur [www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)



# VANTAUX DE PORTES PLANES ET BLOCS PORTES INTÉRIEURS



**Organisme certificateur :** AFNOR certification

**Organisme mandaté :** FCBA

**Produit concerné :** portes intérieures et composants  
(vantaux de portes planes, blocs portes)

**Mise en œuvre :** menuiseries intérieures

## Les marques en détail

La marque NF vantaux de portes planes s'applique aux vantaux de portes intérieurs plans ou menuisés, fabriqués selon une technologie similaire à celle des portes planes.

La marque NF Blocs-portes intérieurs s'applique aux blocs-portes intérieurs, posés sur huisserie bois ou métallique, équipés de vantaux plans en bois ou postformés ou plans avec une paroi métallique, un cadre en bois et une âme constituée de différents matériaux.

### Caractéristiques garanties par NF vantaux de portes planes :

- Bois mis en œuvre (classe 2)
- Tolérance dimensionnelle
- Planéité générale et planéité locale
- Résistance en torsion
- Résistance aux chocs
- Cohésion interne (collage entre l'âme et le parement)
- Durabilité (épreuve d'immersion du bas de la porte)
- Qualité et durabilité des finitions : pré-peinture et laque ou vernis

## Normes principales de référence :

- EN 1529 ■ EN 1530 ■ EN 12219 ■ EN 1192

### Caractéristiques garanties par NF Blocs-portes intérieurs :

- Conformité des vantaux à la marque NF Vantaux de portes planes
- Comportement du bloc-porte (feu, choc)

### Mentions complémentaires, faisant l'objet d'un classement FASTE :

- Résistance au feu (classement F)
- Performance acoustique (classement A)
- Isolation thermique (classement T)
- Stabilité en climats différentiels (classement S)
- Résistance à l'effraction (classement E)

## Principaux textes de référence :

- Arrêté du 22/03/2004 ■ NF S 61937-1 et 2 ■ EN ISO 140-3 et NF EN ISO 717-1
- EN 1121 ■ Règles Th-U ■ Marques AZP



Liste des produits certifiés sur

[www.marque-nf.com](http://www.marque-nf.com)

# FENÊTRES ET PORTES



**Organisme certificateur :** AFNOR certification

**Organisme mandaté :** FCBA

**Produit concerné :** fenêtres, portes-fenêtres et portes d'entrée en bois ou mixte (bois/aluminium)



**Mise en œuvre :** menuiseries extérieures

## Exigences minimales pour prétendre à la certification :

- Identification des produits : fenêtres, portes-fenêtres, et portes selon tout mode d'ouverture en bois ou mixtes
- Caractéristiques thermiques
- Caractéristiques acoustiques
- Vitrage en usine (sauf dimensions exceptionnelles)
- Vitrages certifiés CEKAL

### Caractéristiques exigées par la certification :

- Performance AEV
- Résistance mécanique des assemblages
- Qualité du vitrage et de sa mise en œuvre
- Caractéristiques des bois et des joints
- Efforts de manœuvre nécessaires
- Durabilité de la menuiserie

### Mention complémentaire : classement Acotherm

- Affaiblissement acoustique
- Isolation thermique

## Classements Acotherm

### Affaiblissement acoustique

AC 4	≥ 40 dB(A)
AC 3	≥ 36 dB(A)
AC 2	≥ 33 dB(A)
AC 1	≥ 28 dB(A)

### Isolation thermique (en W/m<sup>2</sup>.K)

Th 11	≤ 1,40
Th 10	entre 1,40 et 1,60
Th 9	entre 1,60 et 1,80
Th 8	entre 1,80 et 2
Th 7	entre 2 et 2,20
Th 6	entre 2,20 et 2,60

## Normes principales de référence :

■ DTU 36.5 ■ NF P 23305 ■ NF EN 12207 ■ NF EN 12208 ■ NF EN 12210 ■ XPP 23308 ■ XPP 20650



Liste des produits certifiés sur

[www.marque-nf.com](http://www.marque-nf.com)

# PARQUETS



**Organisme certificateur :** AFNOR certification

**Organisme mandaté :** FCBA

**Produit concerné :** parquets massifs et contrecollés

**Mise en œuvre :** revêtement intérieur

## Exigences minimales pour prétendre à la certification :

- Identification des produits : revêtement de sol en bois, ou à base de bois, dont la couche d'usure (parement ou élément de parement) affiche au minimum 2,5 mm d'épaisseur
- Possibilité de rénovation
- Taux d'humidité inférieur à 13 % pour les parquets massifs, entre 5 et 9% pour les parements de parquets contrecollés
- Essence de bois utilisée
- Durabilité de l'essence conforme à la classe d'usage annoncée

### Caractéristiques évaluées par la certification :

- Classement d'aspect du bois
- Caractéristiques dimensionnelles
- Taux d'humidité conforme
- Aptitude à la pose
- Classification d'usage
- Interchangeabilité

## Texte et normes principales de référence :

- Référentiel MQ CERT 06-209 rev. 8, du 16 novembre 2006
- EN 13489
- EN 13629
- DTU 51.1
- DTU 51.11
- DTU 51.2



Liste des produits certifiés sur

[www.marque-nf.com](http://www.marque-nf.com)

# LAMBRIS ET PARQUETS EN PIN MARITIME



**Organisme certificateur :** AFNOR certification

**Organisme mandaté :** FCBA

**Produit concerné :** lambris et parquets

**Mise en œuvre :** revêtements de murs et sols intérieurs

## Exigences minimales pour prétendre à la certification :

- Identification des produits : revêtements muraux en bois massifs résineux et parquets en bois massif résineux
- Essence utilisée : Pin maritime
- Taux d'humidité des lames
- Dimensions des lames
- Résistance conforme à l'usage et traitement de préservation
- Classement d'aspect des lames de lambris et de parquet

### Caractéristiques évaluées par la certification :

- Dimensions (cotes nominales et tolérances)
- Cintrage des lames assurant une pose facile
- Taux d'humidité respecté (lambris : 8 à 14 % ; parquet : 7 à 13 %)
- Classement d'aspect selon les normes en vigueur
- Tenue de la finition
- Résistance à la flexion pour les produits aboutés
- Qualité du traitement de préservation

## Normes principales de référence :

- NF P 23 201 - DTU 51.1
- NF EN 13 342
- NF EN 14 915
- NF EN 14 519
- NF EN 13 226



Liste des produits certifiés sur

[www.marque-nf.com](http://www.marque-nf.com)

# BOIS CTB B+



**Organisme certificateur :** FCBA

**Produit concerné :** tout bois utilisé comme produit de construction

**Mise en œuvre :** tous usages (aménagement, éléments porteurs ou non, charpente, lames de terrasses...)

## Exigences minimales pour prétendre à la certification :

- Identification des produits : tout bois de construction
- Durabilité
- Essence utilisée / classe d'emploi / Traitement de préservation
- Classe d'emploi et traitement de préservation
- Acceptabilité sanitaire et environnementale

### Niveau de qualité évalué par la certification :

- Durabilité des bois avec traitement de préservation adapté à l'usage
- Conformité à la classe d'emploi affichée
- Respect des critères sanitaires et environnementaux (respect des exigences réglementaires)

### Les classes d'emploi

La norme NF EN 335 définit 5 classes d'emploi. NF B 50 -105-3 précise deux sous-classes pour la classe 3. La marque CTB-B+ certifie que la durabilité conférée des éléments sélectionnés est conforme pour la classe d'emploi visée.

## Normes principales de référence :

- NF B 50-105-3
- NF EN 335-2
- NF EN 351
- NF EN 350



Liste des produits certifiés sur [www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)

# EXPERT EN PATHOLOGIES DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION



**Organisme certificateur :** FCBA

**Service concerné :** Pathologies du bois : constat – diagnostic – analyse –  
Recommandations – Prescriptions

**Titulaires de la certification :** personnes physiques

**Mise en œuvre :** tous bois dégradés dans la construction – bâtiment dans son ensemble : Champignons, insectes à larves xylophages, termites.

## Exigences minimales pour prétendre à la certification :

- Compétence de l'Expert
- Méthodologie d'Expertise
- Respect des référentiels techniques
- Suivi des dossiers – suivi des Réclamations

### Caractéristiques évaluées par la certification :

- La compétence initiale ainsi que son maintien dans le temps
- Les moyens mis à disposition
- La méthodologie d'expertise
- L'enregistrement et le traitement des réclamations

### Texte de référence :

- Norme Qualité en Expertise NF X50-110



Liste des produits certifiés sur [www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)

# CERTIFICATION DE SERVICES CTB-A+



**Organisme certificateur :** FCBA

**Services concernés :** traitements curatifs et préventifs des bois en œuvre  
et autres matériaux

**Objet de la certification :** entreprises

**Produits concernés :** structure bois dans le bâti, les murs, le sol

## Exigences minimales pour prétendre à la certification :

- Déontologie commerciale (devis, certificat de qualité, respect des réglementations)
- Personnel formé et qualifié (expérience dans le traitement des bois)
- Respect des prescriptions techniques et utilisation de produits certifiés
- Conditions de réalisation du chantier (prix et délais convenus, chantier propre)
- Service après-vente (suivi des chantiers et ré-intervention en cas de ré-infestation)

### Garanties apportées par la certification :

- Qualité de service
- Protection du bâti avant construction
- Qualité de service des traitements curatifs contre :
  - les insectes à larves xylophages
  - les champignons lignivore
  - les termites
- Suivi régulier par FCBA

### Texte de référence :

- Pour toute information : [www.ctbaplus.fr](http://www.ctbaplus.fr)



Liste des produits certifiés sur [www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)

# Les certifications bois construction

## QUELLES RÉPONSES AUX QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ET SANITAIRES ?

### 1. Certifications de produits et services et construction à haute qualité environnementale... quel rapport ?

- Actuellement, une démarche constructive environnementale ne peut se passer de produits de grande qualité, qui sont donc certifiés. Par ailleurs, de plus en plus de certifications d'usage, par le biais des contraintes qu'elles imposent, guident les produits vers une démarche plus respectueuse. Aussi, environnement et certifications d'usage ne sont pas seulement compatibles : aujourd'hui elles deviennent indissociables.

### 2. Consommer du bois... n'est-ce pas participer à la déforestation ?

- Le problème de déforestation se pose dans des zones où l'exploitation peut être excessive et anarchique (Sud-est asiatique, Amazonie, Afrique équatoriale). En Europe, le principe de « gestion durable des forêts » est un rempart contre ces dérives. Les industriels français utilisent par ailleurs une écrasante majorité de bois européens issus de forêts gérées de façon durable (les labels PEFC, FSC et la mention FC dans les certifications d'usage ACERBOIS et CTB-structures en attestent).

**La forêt européenne couvre plus d'un tiers de la surface de l'Europe et elle demeure très sous-exploitée :  
330 millions de m<sup>3</sup> récoltés par an avec une croissance de près de 700 millions de m<sup>3</sup> annuels.**



### 3. Comment les produits de construction en bois peuvent-ils permettre de lutter contre l'effet de serre ?

La communauté scientifique s'accorde à dire que le réchauffement climatique est lié à l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, en particulier du dioxyde de carbone (CO<sup>2</sup>). Or, le bois apporte deux réponses concrètes à cet état de fait :

- la photosynthèse : le bois prélève du CO<sup>2</sup> dans l'atmosphère et stocke du carbone dans sa matière. Il importe donc de consommer du bois afin d'accroître cet effet « puits de carbone ».
- l'énergie renouvelable : le bois utilisé comme source d'énergie ne restitue dans l'atmosphère que le CO<sup>2</sup> qu'il y avait précédemment puisé. L'effet est donc neutre par rapport aux énergies fossiles. De plus, les produits de construction bois nécessitent généralement peu d'énergie fossile pour leur fabrication, donc peu d'émission de "CO<sup>2</sup> fossile", en comparaison avec les autres matériaux de construction.

**La production de 1 m<sup>3</sup> de bois par un arbre permet d'y stocker 1 tonne de CO<sup>2</sup>**

### 4. D'où vient le bois que l'on consomme en France ? Son transport, local, national ou international, n'est-il pas synonyme de pollution ?

- La France est un grand producteur de bois qui produit 3 fois plus qu'elle n'importe : 11 millions de m<sup>3</sup> de production nationale contre 2,8 millions de m<sup>3</sup> d'imports (résineux et feuillus confondus). Autre point important : la grande majorité des bois importés provient d'Europe (Allemagne, Suède, Etats Baltes), réclamant globalement peu de transport. Concernant le transport, et la pollution au CO<sup>2</sup> qui en découle, l'Ademe a récemment (juin 2009) remis une note à la filière démontrant le faible impact de ce poste comparé au bénéfice qu'offre le bois sur ce terrain. Les résultats sont clairs : d'où que provienne le bois, quel que soit le mode de transport, les émissions de CO<sup>2</sup> engendrées ne représentent que 6 à 10 % (selon les provenances) de ce que le bois stocke dans sa matière... Le bois demeure une matière précieuse en termes de lutte contre les gaz à effet de serre.

### **5. Les adjuvants (colles, produits de traitements ou produits de finitions) utilisés pour les produits dérivés sont-ils nocifs ?**

- Il faut savoir avant toute chose que le bois n'est pas inerte... Le bois respire, absorbe des éléments et en restitue d'autres. En conséquence, le bois génère naturellement des émissions de composés organiques volatils. L'objectif principal des industriels est aujourd'hui de faire en sorte que les produits en bois soient le plus proches possibles de ces émissions naturelles en combinant éco-conception et adjuvants de dernière génération. Aujourd'hui, l'évolution de la réglementation européenne, REACH et directive biocide, conduit au développement d'une nouvelle génération de produits respectueux des exigences relatives à la santé et à l'environnement.

### **6. La transformation du bois est-elle une industrie respectueuse de l'environnement et des travailleurs ?**

- L'industrialisation de la filière bois a permis une véritable rationalisation de la production et de ce fait une amélioration des conditions de productions. Les risques de pollution sont, par ailleurs, maîtrisés au cours de la fabrication avec une production sèche et une maîtrise totale des process. D'un point de vue environnemental, gestion des déchets (tri, réutilisation) et maîtrise des polluants (finitions en cabine) sont au centre des attentions des sites industriels.

### **7. Que devient le bois en fin de vie ?**

- Grand avantage du bois : son utilisation permet de limiter les déchets, lorsque les ouvrages arrivent en fin de vie. Tout d'abord parce que, durables, les constructions auxquelles il prend part peuvent durer des siècles (pensez aux maisons à colombage). Ensuite parce que ce matériau est réutilisable (recyclé pour faire des panneaux de particules, par exemple) ou valorisable sous forme d'énergie.

### **8. Quelles garanties peut-on avoir de la qualité environnementale du bois ?**

- Les marques de certification actuelles sont de plus en plus vigilantes quant à la santé humaine et au respect de l'environnement. Deux éléments qui permettent d'aiguiser les exigences de ces marques de certification afin de proposer des produits et services adaptés aux besoins et attentes des consommateurs d'aujourd'hui. Aussi, dans un contexte de Grenelle de l'environnement particulièrement volontaire, les marques de certification poursuivent leur évolution afin d'intégrer ces caractéristiques environnementales et sanitaires. A moyen terme le bilan carbone pourrait, par exemple, faire partie des éléments réclamés pour la démarche de certification, de même que les fiches de données environnementales et sanitaires (FDES).



## Contacts et adresses des Professionnels de la filière bois

- **FIBC – Fédération de l'Industrie Bois Construction**  
6 avenue de Saint Mandé - 75012 PARIS - Tel 01 43 45 53 43 / Fax 01 43 45 52 42  
[www.batibois.org](http://www.batibois.org) - [fibc@magic.fr](mailto:fibc@magic.fr)

---

- **UIPP – Union des Industries de Panneaux de Process**  
6 avenue de Saint Mandé - 75012 PARIS - Tel 01 53 42 15 52 / Fax 01 42 93 19 97  
[www.uipp.fr](http://www.uipp.fr) - [panneaux@club-internet.fr](mailto:panneaux@club-internet.fr)

---

- **UFC – Union des Fabricants de Contreplaqué**  
6 avenue de Saint Mandé - 75012 PARIS - Tel 01 53 42 15 58 / Fax 01 53 42 15 51  
[www.ufc-contreplaque.com](http://www.ufc-contreplaque.com) - [ufc@freesurf.fr](mailto:ufc@freesurf.fr)

---

- **UFME – Union Française des Menuiseries Extérieures**  
Maison de la Mécanique - 39/41 rue Louis blanc - 92400 COURBEVOIE  
Tel 01 47 17 69 37 / Fax 01 47 17 69 39  
[www.ufme.fr](http://www.ufme.fr) - [info@ufme.fr](mailto:info@ufme.fr)

---

- **UFFEP – Union Française des Fabricants et Entrepreneurs de Parquets**  
6 avenue de Saint Mandé - 75012 PARIS - Tel 01 43 45 53 43 / Fax 01 43 45 52 42  
[www.uffep.org](http://www.uffep.org) - [info@uffep.org](mailto:info@uffep.org)

---

- **MIAM – Fédération du Matériel Industriel Agricole Ménager Bois**  
6 avenue de Saint Mandé - 75012 PARIS - Tel 01 53 42 15 50 / Fax 01 53 42 15 51  
[lucauscent@pindeslandes.org](mailto:lucauscent@pindeslandes.org)

---

- **SNAPB – Syndicat National de la Préservation du Bois**  
6 avenue de Saint Mandé - 75012 PARIS - Tel 01 43 45 53 43 / Fax 01 43 45 52 42  
[www.traitementdesbois-snapb.org](http://www.traitementdesbois-snapb.org) - [snapb@wanadoo.fr](mailto:snapb@wanadoo.fr)

---

- **SNBL – Syndicat National du Bois Lamellé**  
6 avenue de Saint Mandé - 75012 PARIS - Tel 01 43 45 53 43 / Fax 01 43 45 52 42  
[www.glulam.org](http://www.glulam.org) - [sncbcl@magic.fr](mailto:sncbcl@magic.fr)

---

- **SYMOB - Syndicat National des Fabricants et Constructeurs de Maisons à ossature Bois**  
6 avenue de Saint Mandé - 75012 PARIS - Tel 01 43 45 53 43 / Fax 01 43 45 52 42  
[www.batibois.org](http://www.batibois.org) - [fibc@magic.fr](mailto:fibc@magic.fr)

---

- **SCIBO – Syndicat National des Fabricants de Structures et Charpentes Industrialisées en Bois**  
6 avenue de Saint Mandé - 75012 PARIS - Tel 01 43 45 53 43 / Fax 01 43 45 52 42  
[www.batibois.org](http://www.batibois.org) - [fibc@magic.fr](mailto:fibc@magic.fr)

---

- **APIBOIS – Syndicat des Industriels de la Poutre en I à base de Bois**  
6 avenue de Saint Mandé - 75012 PARIS - Tel 01 43 45 53 43 / Fax 01 43 45 52 42  
[www.batibois.org](http://www.batibois.org) - [fibc@magic.fr](mailto:fibc@magic.fr)

Les organismes  
certificateurs



10, avenue de Saint Mandé  
75012 Paris  
Tél. : 01 40 19 49 19  
[www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)



11 avenue Francis de Pressensé  
93571 Saint-Denis La Plaine  
Cedex  
Tél. : 01 41 62 80 00  
[www.marque-nf.com](http://www.marque-nf.com)



6 avenue de Saint Mandé  
75012 Paris  
Tél. : 01 53 09 14 99  
[www.acerbois.org](http://www.acerbois.org)

